



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
19/07/2022	19/07/2022	En exercice	10
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-deux et le 25 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire de la commune, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIEVREUX.

Étaient excusés : Madame Véronique LEGUILLOUX.

Avaient donné pouvoir : Véronique LEGUILLOUX à Martine CESARI

Étaient absents non-excusés : Monsieur Olivier LEMOINE

Parmi les membres présents, Madame Fabienne QUIEVREUX est désignée secrétaire de séance.

07-2022-06 Vie Locale - Mise à disposition temporaire de la parcelle cadastrée AB 184 en vue de la création d'une épicerie

Madame le maire donne la parole à son 1^{er} Adjoint, Jean-Claude FARADIAN, qui expose :

En fin d'année dernière, une de nos administrés, Madame Audrey GAILLARD-SOIROT, constatant l'absence de commerce de proximité sur la commune, a contacté les services de la commune afin d'envisager la possibilité de créer une entreprise pour remédier à ce déficit.

Son projet, qui doit encore être affiné, porte sur la création d'une épicerie où l'on trouverait des produits de première nécessité, mais aussi des produits locaux, un dépôt de pain et viennoiseries, dépôt/retrait de colis, etc.

La commune n'ayant aucun local vacant, Madame GAILLARD-SOIROT a été orientée vers les propriétaires disposant de surfaces pouvant éventuellement lui être louées, mais aucun n'a souhaité y donner suite.

Persistant dans ce projet, Madame GAILLARD-SOIROT a évoqué la possibilité pour elle d'investir dans des bâtiments modulaires de type "Algeco", aménagés de manière adaptée à ce genre de commerce, si un terrain adapté pouvait lui être proposé à la location. Elle assumerait la totalité des frais d'aménagement de ce terrain permettant l'accessibilité de son commerce à tous.

Considérant que ce projet répond à un besoin pour nos administrés et dans l'attente du lancement du projet de petite centralité prévu sur la parcelle AB 50, il est proposé de mettre à disposition de la future entreprise de Madame GAILLARD-SOIROT la parcelle AB 184, temporairement et pour un loyer annuel d'un euro symbolique.

07-2022-06 Vie Locale - Mise à disposition temporaire de la parcelle cadastrée AB 184 en vue de la création d'une épicerie

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2022

Application assurée par Elegalite.com

99_DE-013-211300934-20220725-DE_07_2022_

Ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la mise à disposition de la parcelle AB 184 à la future entreprise de Madame GAILLARD-SOIROT,

Fixe le prix de la location annuelle de cette parcelle à un euro (1.00€) symbolique,

Autorise Madame le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.



Madame le Maire,


Martine CESARI.

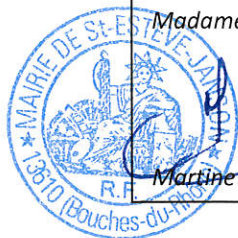
Le Secrétaire de séance,



Fabienne QUIEVREUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 27/07/2022
- et de sa publication le 28/07/2022



Madame le Maire,


Martine CESARI.